

PROGRAMME DE FORMATION

LOI DE FINANCES 2022
LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2022
LOI EN FAVEUR DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE INDEPENDANTE

Intervenant : Cabinet d'avocats LANGLADE et Associés

MATIN (9h30 – 12h30) :

- Mesures sociales

- Réforme des modalités de déclaration, calcul et de recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants (art 19 et 20 LFSS 2022)
- Réforme du statut de conjoint collaborateur (art 24 LFSS 2022)
- Mesures d'aides au paiement des cotisations sociales (art 25 LFR 2021)
- Mesures relatives à la déclaration d'un revenu sous-estimé (art 20 LFSS 2022)
- Mesures d'ouverture de la retraite progressive aux assimilés salariés (art 110 LFSS 2022)

- Fiscalité des particuliers

- Revenus fonciers : Réforme des règles d'abandons de loyer
- Réforme de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Réforme du crédit d'impôt service à la personne

APRES-MIDI (13h45 – 17h15) :

- Fiscalité des activités professionnelles

- Impôt sur les sociétés – réforme du carry back
- Bénéfices agricoles – réforme de la déduction pour aléas
- Réforme du régime de réduction d'impôt pour souscription au capital d'une PME
- Evolution du fonds de solidarité
- Réforme du régime des dons
- Suppression de taxes à faible rendements
- Refonte de régimes d'exonération de plus-values (art 238 quindecies et 151 septies A CGI)
- Création d'un régime d'amortissement des fonds de commerce
- Suppression de dépense inefficientes

- TVA

- Aménagement du taux de TVA Agricole

- Etude : la mise en œuvre de la réforme de la taxe sur les véhicules

- La taxe sur les véhicules des sociétés
 - La taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone Art 1010 septies
 - La taxe annuelle relative aux émissions de pollution atmosphérique Article 1010 octies.
 - La taxe à l'essieu Art 1010 nonies
 - Les taxes à l'immatriculation Art 1012 TER et suivant

Programme susceptible de modifications en fonction de l'évolution des discussions parlementaires